

# **PROTCOLE SANITAIRE**

## **MJC MPT Camille Claudel - Lognes**

Un des premiers principes est la responsabilité de chacune et chacun dans un cadre défini.

### **Cas suspect ou avéré**

Chacune et chacun jouent un rôle essentiel dans la réouverture en s'engageant, notamment, à ne pas venir ou amener les enfants à la MJC en cas d'apparition de symptômes évoquant une Covid-19 chez la personne ou dans sa famille. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), la personne ne doit pas se rendre à la MJC. Les personnels procèdent de la même manière. Il est demandé de nous en informer afin que nous puissions le cas échéant prévenir à notre tour les personnes contact.

### **Maintien de la distanciation physique**

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale de 2 mètres entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. L'organisation mise en place à la MJC doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (accueil, salles d'activités, couloirs, sanitaires, etc.). Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

### **L'application des gestes de sécurité**

Ces gestes rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus. Le personnel permanent et les animatrices et animateurs d'activités rappelleront ces gestes notamment aux enfants si nécessaire.

### **Port du masque**

#### Pour les personnels

Le port d'un masque agréé est obligatoire. La MJC mettra à disposition de ses personnels permanentes et animatrices et animateurs d'atelier ces masques de catégorie 1 à raison de un masque pour 4 heures de présence.

#### Toutes les personnes de plus de 6 ans

Le port du masque est obligatoire dans tout le bâtiment.

### **Les consignes sanitaires**

Les salles sont ventilées en permanence. Nous laissons au maximum les portes et fenêtres ouvertes.

Dans toutes les salles avec un point d'eau (vestiaire, cuisine, salle de musique, salle arts plastiques, toilettes), du savon sera présent ainsi que des papiers jetables pour s'essuyer les mains.

Dans les autres salles, et à l'accueil du gel hydroalcoolique est à disposition.

Un nettoyage sera réalisé entre chaque atelier.

Les horaires pourront être un peu modifiés afin de tenir compte de ce temps nécessaire.

Chaque jour, il sera vérifié la présence de savon, de papiers jetables, de gel hydroalcoolique à tous les endroits nécessaires. Il sera aussi vérifié que la signalétique soit bien en place.

### **Activités en extérieur**

Il sera privilégié le déroulement des activités en extérieur, avec le respect des distances physiques.

Les animatrices et animateurs des ateliers adapteront leur pédagogie et exercices en conséquence.

### **Accueil**

La capacité d'accueil (Hall d'accueil) sera réduite au nombre de chaises en présence. Il sera demandé aux parents d'attendre au maximum à l'extérieur. Les jouets seront neutralisés.

Les livres utilisés seront remis dans une caisse spécifique afin qu'ils puissent être mis de côté pendant 3 jours.

L'utilisation de la machine à café, ou de la bouilloire ou l'accès à la cuisine sont réservés au personnel permanent. C'est l'occasion de vous faire servir

### **Sens de circulation**

Pour les activités en intérieur, l'entrée se fait par la porte d'entrée. La gestion des flux sera assurée par le personnel permanent, notamment en cas de forte affluence (mercredi par exemple).

La sortie de la salle de danse se fera prioritairement par la porte donnant sur l'extérieur. Pour les autres activités, la sortie pourra se faire par la salle dite de diffusion si elle n'est pas occupée.

Des horaires pourront être un peu modifiés

### **Agencement des salles et activités en intérieur**

Les portes seront au maximum ouvertes afin que les poignées de portes soient le moins souvent touchées. Elles seront pour autant désinfectées régulièrement par la personne responsable occupant la salle.

La capacité des salles sera limitée. En fonction des mètres carrés disponibles et des recommandations officielles, des agencements seront faits dans chaque salle en fonction de la nature de l'activité.

Il est recommandé de procéder aux lavages des mains en entrant dans la salle

Il est recommandé de limiter les déplacements dans la salle et dans la MJC.

Le matériel sera individualisé. Il est recommandé aux adultes de prendre leur matériel.

Le matériel (pinceaux, crayons, etc.) appartenant à la MJC est désinfecté entre chaque utilisation.

### **Sanitaires**

Il est demandé de prendre ses dispositions avant de venir à la MJC. Toutefois les toilettes sont accessibles en respectant les lavages des mains en y entrant et en y sortant. Une seule personne à la fois est autorisée à être dans les toilettes.

## **Communication**

Le présent protocole est accessible sur demande et sur notre site web [www.mjcmtlognes.com](http://www.mjcmtlognes.com). Il est également affiché sur le panneau d'affichage dans le hall d'accueil.

Les règles de rappel des bonnes conduites sont affichées dans chaque pièce.

## **Accueil**

Le nombre de personnes est limité et nous demandons aux parents d'attendre leurs enfants au maximum à l'extérieur.

### **Salle dite « de diffusion »**

Nombre de personnes maximum : 12 personnes (10 + 2)

### **Salle de danse**

Nombre de personnes maximum : 14 personnes (13 + 1)

Les emplacements sont délimités pour les activités « sur place »

Il est demandé d'apporter son propre matériel (tapis, ..) pour les activités en nécessitant un. En cas d'oubli ou autre, possibilité d'en emprunter avec nécessité de le nettoyer dès la fin de l'atelier.

### **Salle d'arts plastiques**

Nombre de personnes maximum : 12 personnes (10 + 2)

Le matériel est personnalisé au maximum le temps de l'atelier, il est désinfecté après chaque utilisation (atelier).

Les tables doivent être désinfectées après chaque atelier.

### **Salle de musique**

Nombre de personnes maximum : 12 personnes (10 + 2)

Le matériel est personnalisé au maximum le temps de l'atelier, il est désinfecté après chaque utilisation (atelier).

Les tables doivent être désinfectées après chaque atelier.

## **Dans toutes les salles**

Du gel ou du savon, essuie tout, produit désinfectant, et lavettes sont à disposition.

Il est conseillé de se nettoyer les mains avant de commencer l'activité.

## **Pour les activités randonnées et marche nordique**

Ces consignes émanent de la Fédération Française de Randonnée

Le port du masque est obligatoire. Appliquer la distanciation physique.

• Covoiturage à éviter. Les randonnées partent toutes de la MJC de Lognes et sont organisées autour de Lognes

• Respecter une distanciation physique de 2 mètres minimum entre les pratiquants de randonnée pédestre, (rythme classique de 4 km/h)

• Respecter une distanciation physique de 5 mètres minimum entre chaque pratiquant de marche rapide et de marche nordique (rythme classique de 6 km/h)

• Respecter 1,5 mètre minimum d'espacement latéral entre deux marcheurs de front ou en cas de croisement entre randonneurs

• 6 personnes maximum dont encadrants (animateur, assistant)

• Il est obligatoire aux pratiquants d'informer de leur présence afin d'organiser la randonnée en plusieurs groupes distincts si beaucoup de monde.

• Sans utilisation de vestiaires avant et après la pratique

• Le matériel est individuel.